



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 23 septembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHELIPPOT, Maire.

Procurations : 2

Convocation du Conseil
Municipal en date du
17 septembre 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Françoise L'HER qui a donné pouvoir à Éliane AUFFRET, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Rachelle LOSTANLEN

N° D_2026-09-23-23

Objet : CONVENTION SDEF – PARKING DIDEROT – EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Travaux – Tourisme – Rayonnement communale » en date du 15 septembre 2026 ;

Vu le projet de convention pour l'extension de dix-huit points lumineux rue Denis Diderot ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour l'extension de 18 points lumineux sur l'emprise du parking Denis Diderot.

Le montant des travaux est estimé à 74 500 € HT.

Il peut être financé par le biais d'un fond de concours de la commune au SDEF.

Conformément au règlement financier 2024-2026 liant le SDEF à la commune, la participation de cette dernière se décompose de la manière suivante :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)	
ECLAIRAGE PUBLIC - Extension	74 500,00 €	89 400,00 €	75% HT dans la limite de 1500€/point lum.(génie civil+matériel) (18 points lumineux)	6 750,00 €	67 750,00 €	0,00 €	131
TOTAL	74 500,00 €	89 400,00 €		6 750,00 €	67 750,00 €		

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet d'extension de ces 18 points lumineux rue Denis Diderot ;
- Approuve le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 67 750.00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention financière avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Landivisiau, le 23 septembre 2026
Le Maire,
Samuel PHELIPPOT

